



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011- 2012

Ministère des Services sociaux et communautaires

ISSN 1718-6285

This document is available in English

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-12

Table des matières

Planification axe sur les résultats 2011-2012	1
Vue d'ensemble du ministère.....	1
Objectifs généraux, mission et mandat	1
Priorités et résultats	1
Activités du ministère	1
Faire tomber les barrières	1
Aider les personnes vulnérables	3
Améliorer les services	4
Organigramme.....	6
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral.....	7
Remboursements fédéraux.....	7
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral.....	7
Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires.....	8
Organismes, conseils et commissions	9
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues 2011-2012	10
Tableau 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2011- 2012	10
Mandat.....	11
Annexe I : Rapport annuel 2010-2011	12
Faire tomber les barrières.....	13
Accessibilité	13
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	13
Venir en aide aux personnes vulnérables.....	13
Soutien du revenu et soutien de l'emploi	13
Obligations alimentaires familiales	14
Soutien aux victimes de violence familiale	14
Améliorer les services.....	15
Dépenses ministérielles provisoires 2010-2011	17

Planification axe sur les résultats 2011-2012

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux, mission et mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires s'inspire de sa vision d'une province où toutes les communautés sont fortes, antidiscriminatoires et alimentées par les contributions économiques et communautaires de la population ontarienne.

Le ministère collabore avec les organismes communautaires et les administrations locales pour assurer des services, des programmes et des politiques ouvrant des perspectives pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Avec l'appui de nos partenaires communautaires, nous aidons les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à devenir plus autonomes. Nous prêtons assistance aux familles pour qu'elles soient plus à l'aise financièrement grâce à la perception d'une ordonnance alimentaire rendue par un tribunal. En alliant le secteur parapublic, le secteur sans but lucratif et les entreprises, nous faisons tomber les barrières qui empêchent les Ontariennes et les Ontariens de participer pleinement à la vie de la province. Nous offrons également des soutiens et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour qu'elles gagnent en autonomie et participer à la vie de leur communauté.

Priorités et résultats

Nos priorités clés sont :

- de faire tomber les barrières qui empêchent les gens de participer à la vie sociale et économique de leur communauté;
- d'offrir un soutien immédiat et à long terme aux personnes vulnérables pour qu'elles deviennent plus indépendantes;
- d'améliorer les services pour qu'ils soient plus satisfaisants pour les personnes qui en ont besoin.

Ces trois priorités conjuguées contribuent à favoriser le bien-être économique et social des Ontariennes et des Ontariens et les aident à contribuer à la vie de leur province.

Activités du ministère

Faire tomber les barrières

Le ministère joue un rôle décisif dans le plan du gouvernement de [rendre l'Ontario accessible aux personnes handicapées](#) d'ici 2025. En vertu de la Loi sur *l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, nous mettons en place des normes d'accessibilité qui influencent les principales sphères d'activité de la vie quotidienne.

En 2011-2012, nous observons de grands progrès au chapitre de notre plan d'accessibilité. Sur les cinq normes d'accessibilité de la province, quatre deviendront des lois d'ici juillet 2011, lois qui régiront les administrations municipales, le gouvernement provincial, les organismes et les entreprises de l'Ontario. Elles contribueront à faire tomber les barrières qui empêchent les Ontariennes et les Ontariens ayant un handicap de participer à leur communauté et d'exploiter leur plein potentiel.

Au courant de l'année, le ministère continuera sa démarche auprès du secteur privé et des organismes sans but lucratif, qui devront se conformer à la première norme d'accessibilité – portant sur les services à la clientèle – d'ici le 1er janvier 2012. Nous amorcerons également la création d'outils pour aider les organismes à respecter les exigences des trois plus récentes normes – information et communications, transport, et emploi – dans les mois et les années à venir.

Le ministère analysera également la proposition finale de la Norme d'accessibilité au milieu bâti pour déterminer ce qui deviendra loi et à quel moment. Une fois mise en place, elle complètera les cinq normes d'accessibilité d'abord prévues dans les lois novatrices de l'Ontario sur l'accessibilité.

Le ministre finance [les soutiens et les services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle](#) et leur famille.

Ce soutien et ces services comprennent :

- l'hébergement communautaire, y compris des résidences avec services de soutien intensif, des résidences de groupe avec services de soutien, des résidences de famille hôte et des résidences avec services de soutien à l'autonomie;
- des services de relève ponctuels pour les personnes qui s'occupent au jour le jour d'un enfant ou d'un adulte ayant une déficience intellectuelle;
- des services professionnels et spécialisés, notamment l'évaluation et le counseling, l'intervention comportementale, la coordination des services et les programmes d'orthophonie;
- des services et des soutiens à la participation communautaire, y compris les mesures de soutien professionnel et préprofessionnel, les soutiens à l'emploi et les soutiens aux loisirs et aux bénévoles.

En 2011-2012, le ministère continuera de moderniser les services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Parallèlement à cette modernisation, le gouvernement reconnaît le besoin immédiat d'ajouter des services et des soutiens dans la province. Il injectera donc 40 millions de dollars supplémentaires en 2011-2012 dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. De ce montant, 15 millions serviront aux personnes vivant à la maison, et 25 millions pour les personnes ayant des besoins urgents, y compris les jeunes adultes du système de bien-être de l'enfance et les adultes qui n'ont aucun autre recours en matière de soins.

Le ministère finance également des services d'interprétation pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et des services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles. Ces deux services aident les personnes à communiquer et à participer plus activement à leur communauté.

Aider les personnes vulnérables

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent une aide au revenu aux personnes dans le besoin. [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu temporaire aux personnes et aux familles, et le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre une aide au revenu aux personnes handicapées. Ces deux programmes aident les personnes à se trouver un emploi et à être plus indépendantes.

En 2011-2012, le gouvernement propose une hausse de 1 % des taux d'aide sociale, la septième hausse des huit dernières années. Au total, les taux d'aide sociale auront augmenté de 13,7 % depuis 2003. Le ministère implantera ces nouveaux taux à l'automne 2011.

Par ailleurs, le [Bureau des obligations familiales](#) aide des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens en exécutant les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux de façon à ce que les familles reçoivent le soutien financier auquel elles ont droit et puissent mener une vie plus autonome. Le Bureau des obligations familiales exécute également des ordonnances du tribunal et des contrats familiaux après une séparation ou un divorce. Il perçoit et verse environ 650 millions de dollars en paiements de pension alimentaire.

En 2011-2012, le ministère continuera d'appuyer toute une gamme de services pour aider les femmes victimes de violence familiale. Notre objectif est de donner à ces femmes et à leurs enfants un endroit sûr, à l'abri de la violence, et l'aide dont elles ont besoin pour se remettre sur pied. De l'aide supplémentaire leur permet de vivre de façon plus indépendante et d'assurer leur stabilité financière.

Le rôle essentiel du ministère dans le [Plan d'action ontarien contre la violence familiale](#) comprend le financement des [centres d'hébergement pour femmes](#) de l'Ontario ainsi qu'une ligne téléphonique d'urgence en anglais, en français et dans plus de 100 langues, dont 17 langues autochtones. Nous offrons également aux victimes de violence familiale un soutien continu sous forme de services de [counseling et d'hébergement de deuxième étape](#).

L'année 2011-2012 marquera l'ouverture de la Maison d'Hébergement, premier centre d'hébergement pour femmes francophone à Toronto. Ce nouveau refuge urbain permettra à plus de femmes et d'enfants d'échapper à la violence et contribuera à l'objectif du gouvernement de mieux répondre aux besoins de la communauté francophone de la province.

Pour aider les personnes sans abri et celles qui risquent de le devenir, le ministère appuie toute une [gamme de services](#) : services d'hébergement d'urgence, foyers, aide d'urgence aux impayés d'énergie et services de prévention de l'itinérance. En 2011-2012, le ministère continuera de collaborer avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour consolider ses services de logement et de prévention de l'itinérance dans le cadre de sa

Stratégie à long terme de logement abordable. Cette collaboration donnera à nos partenaires municipaux une plus grande flexibilité pour prendre en charge ces problèmes dans leur communauté.

Le ministère continue d'appuyer la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat conclu par la province et des organismes des Premières nations ou autochtones. Cette Stratégie vise à réduire la violence familiale et à améliorer le mieux être des collectivités autochtones en Ontario au moyen de services de santé et de ressourcement traditionnels et adaptés sur le plan culturel. Bon nombre de ces services aident les Autochtones à gérer les problèmes de violence familiale et à améliorer leur mieux être.

Le gouvernement a renouvelé son adhésion à cette Stratégie avec un nouveau modèle de gestion et d'obligation de rendre compte qui est entré en vigueur en avril 2011. Le ministère travaillera avec ses partenaires autochtones pour mettre en place un nouveau cadre prioritaire de financement pour les programmes et services qui préservent les objectifs et les principes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, et pour promouvoir de nouvelles approches collaboratives aux fins d'échange de connaissances.

Améliorer les services

Au cours des dernières années, le ministère a mis en place un certain nombre d'importantes initiatives de modernisation visant à améliorer les programmes et les services financés par notre ministère pour les gens qui ont besoin de notre aide. Cette amélioration comprend :

- des services et des soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- des services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles;
- les services offerts par le Bureau des obligations familiales;
- les programmes d'aide sociale.

En 2011-2012, le ministère franchira une étape importante dans la modernisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario. En juillet 2011 apparaîtront les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, un point d'accès unique qui évitera à cette population de se tourner vers différents endroits pour trouver les services et soutiens dont elle a besoin.

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle veilleront à :

- fournir des renseignements;
- vérifier l'admissibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle aux services et aux soutiens financés par le ministère;
- déterminer les besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle en matière de soutiens et services financés par le ministère;
- diriger les personnes admissibles vers ces services;
- administrer, dans le futur, les ententes directes de financement des adultes admissibles aux services et soutiens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Par l'utilisation de critères cohérents pour l'admissibilité et l'évaluation, les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle veilleront à ce que chaque personne soit traitée de façon juste lorsqu'elle présente une demande de services ou de soutiens. Ces personnes auront ainsi une meilleure compréhension du processus de demande, davantage d'informations préliminaires au sujet des services et soutiens et un point d'accès unique.

Le ministère a également amélioré la transparence, la viabilité et l'équité des services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles. En 2011-2012, nous poursuivrons dans cette voie afin de concevoir, en collaboration avec les fournisseurs des services d'intervention et leur clientèle, une approche de financement plus claire, juste et transparente.

Le Bureau des obligations familiales entreprend de moderniser ses activités sur plusieurs années dans le but d'améliorer son service, son efficacité et sa capacité d'exécuter des ordonnances de façon proactive. Pour ce faire, le ministère remplacera la technologie désuète du Bureau des obligations familiales par un système plus moderne et plus efficace. Notre objectif est d'améliorer nos activités pour que les familles reçoivent l'argent auquel elles ont droit.

En 2011-2012, nous continuerons d'améliorer nos programmes d'aide sociale pour les rendre plus conviviaux pour leurs utilisateurs, entre autres grâce à :

- l'instauration d'une nouvelle formule de demande d'aide sociale en ligne – une méthode plus facile à utiliser et accessible pour faire une demande d'aide pour ces programmes;
- un travail continu sur un nouveau système technologique modernisé qui nous permettra de distribuer l'aide sociale de façon plus efficiente et efficace et de réagir plus rapidement aux changements de politiques et de programmes;
- la modernisation de nos bureaux du POSPH calquée sur un modèle accessible et axé sur le client.

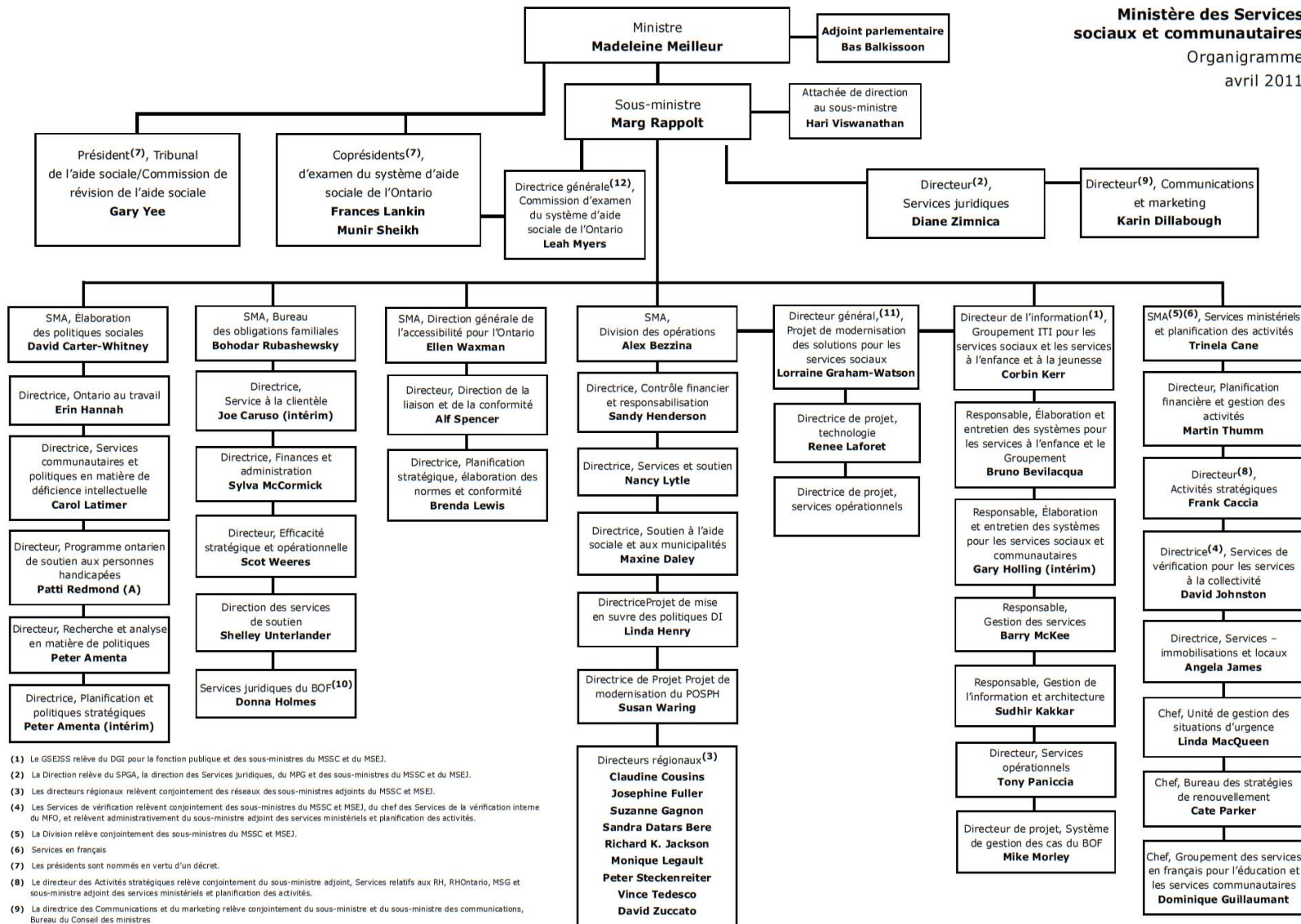
En outre, nous donnons le coup d'envoi à l'[examen du système d'aide sociale de l'Ontario](#) le plus approfondi des 20 dernières années. L'objectif est d'élaborer un plan d'action concret en vue de faire de l'aide sociale un système mieux en mesure d'aider les gens à intégrer le marché du travail, plus facile à comprendre, mieux coordonné avec les autres programmes fédéraux, provinciaux et municipaux de sécurité du revenu et davantage axé sur la reddition de comptes et responsable sur le plan financier. Les recommandations qui en ressortiront joueront un rôle crucial pour notre lutte à la réduction de la pauvreté et pour faire tomber les barrières qui empêchent les gens de retrouver leur indépendance.

Nous adoptons également une nouvelle approche pour le financement et la prestation des services municipaux et provinciaux de l'Ontario. Par exemple, le gouvernement reprend la responsabilité d'une portion des coûts relatifs à l'emploi payés par les municipalités pour le programme Ontario au travail. Cette mesure permettra aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars d'ici 2018. Le ministère investit également 170 millions de dollars supplémentaires pour aider les municipalités à assumer les frais d'administration associés à

Ontario au travail. Ces deux initiatives donneront aux municipalités plus de liberté financière pour investir dans d'autres services sociaux qui profiteront à la communauté.

Organigramme

**Ministère des Services
sociaux et communautaires**
Organigramme
avril 2011



Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCPS, celle-ci reçoit également bien-être des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965 et de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les estimations pour le remboursement fédéral de l'année financière 2011-2012 aux termes de ces ententes sont:

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	Comptabilité de caisse	CCSP
Entente Canada-Ontario sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965		
Programme Ontario au travail	78 080 000\$	79 900 000\$
Total	78 080 000\$	79 900 000\$
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées		
Services et soutien en matière d'emploi	25 706 000\$	25 706 000\$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	12 500 000\$	12 500 000\$
Total partiel	38 206 000\$	38 206 000\$
Total	116 286 000\$	118 106 000\$

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

- [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. de 2005](#), chap. 11
- [Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. de 1990](#), chap. C. 11, articles 162 à 165 inclusivement.
- [Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité](#), L.O. de 2000, chap. 34
- [Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, L.R.O. de 1990](#), chap. D.11 Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et des services de soins de longue durée. (Note : Le 1er juillet 2011, la *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* sera abrogée).
- [Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux](#), L.R.O. de 1990, chap. D.15
- [Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments](#), L.O. de 1996, chap. 31
- [Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens](#), L.R.O. de 1990, chap. I.4
- [Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. de 1990](#), chap. M.20 En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.
- [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#), L.O. de 2001, chap. 32
- [Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#), L.O. de 1997, chap. 25, annexe B
- [Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. de 1997](#), chap. 25, annexe A
- [Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle](#), L.O. de 2008, chap. 14 (Note : Cette loi sera mise en vigueur par étapes.)
- [Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social](#), L.O. de 1998, chap. 31
- *Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants*, L.R.O. de 1960, chap. 377

Organismes, conseils et commissions ¹

	Prévisions 2011 2012 \$	Chiffres réels provisoires 2010 2011 \$	Chiffres réels 2009 2010 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	147 428	190 408

La Commission d'aide aux anciens combattants accepte, examine et finance les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens Combattants et les caisses de bienfaisance de la Force aérienne et de la Marine royale du Canada.

Les bureaux du ministère des Anciens Combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

¹ Note : En 2011-2012, le Tribunal de l'aide sociale a été transféré au ministère du Procureur général.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues 2011-2012

Dépenses ministérielles prévues 2011-2012 (en millions de dollars)	
Fonctionnement	9 770
Immobilisations	17
Consolidation – Secteur parapublic	(17)

Tableau 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2011- 2012

**Ministère des Services
sociaux et communautaires*
(\$)**

Fonctionnement 9 770 millions
Immobilisations 17 millions

**Services de
l'administration du
ministère
(\$)**

Fonctionnement 40
millions

**Services aux adultes
(\$)**

Fonctionnement 9 730
millions
Immobilisations 17 millions

* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de données totales pour le ministère, et non sous forme de données par programme..

Mandat**Ministère des Services sociaux et communautaires****Document d'information sur le budget des dépenses et la planification
axée sur les résultats 2011-2012****Mandat**

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de promouvoir des collectivités dynamiques et intégratrices en Ontario. Pour y parvenir, il fournit et finance des services qui favorisent l'épanouissement individuel et la résilience, et qui améliorent la qualité de vie.

Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Description	Prévisions 2011-2012 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011		Prévisions 2010-2011 ¹ \$	Chiffres réels provisoires 2010-2011 ¹ \$	Chiffres réels 2009-2010 ¹ \$
		\$	%			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	40 168 800	305 800	0,8 %	39 863 000	38 390 448	34 589 947
Services aux adultes	9 722 637 500	510 719 300	5,5 %	9 211 918 200	9 106 562 075	8 589 522 839
Total, y compris mandats spéciaux	9 762 806 300	511 025 100	5,5 %	9 251 781 200	9 144 952 524	8 624 112 787
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Fonctionnement et immobilisations	9 762 806 300	511 025 100	5,5 %	9 251 781 200	9 144 952 524	8 624 112 787
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	24 082 614	3 277 300	15,8 %	20 805 314	20 396 360	14 939 873
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	9 786 888 914	514 302 400	5,5 %	9 272 586 514	9 165 348 884	8 639 052 659
Redressement de consolidation	(17 400 000)	100 000	(0,6 %)	(17 500 000)	(17 918 669)	(17 986 745)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation	9 769 488 914	514 402 400	5,6 %	9 255 086 514	9 147 430 215	8 621 065 914

Actifs

Description	Prévisions 2011-2012 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011		Prévisions 2010-2011 \$	Chiffres réels provisoires 2010-2011 \$	Chiffres réels 2009-2010 \$
		\$	%			
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Services aux adultes	49 127 800	10 979 400	28,8 %	38 148 400	37 048 811	37 944 746
Total du ministère	49 127 800	10 979 400	28,8 %	38 148 400	37 048 811	37 944 746
Actifs						
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter - Actifs	49 127 800	10 979 400	28,8 %	38 148 400	37 048 811	37 944 746

¹ Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères et en provenance de ceux-ci, et des besoins opérationnels.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2011-2012, de 2010-2011 et des années antérieures risque de ne pas être concluante.



Annexe I : Rapport annuel 2010-2011

Ministère des Services sociaux et communautaires

Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario vient en aide aux personnes les plus vulnérables au moyen de programmes et de services qui favorisent des collectivités fortes et antidiscriminatoires et qui éliminent les obstacles qui limitent les possibilités de ces personnes et leur participation à la vie communautaire.

En 2010-2011, le ministère a beaucoup avancé ses priorités.

Faire tomber les barrières

Accessibilité

En janvier 2010, le secteur public a dû se conformer aux exigences de la première norme d'accessibilité de l'Ontario visant un service à la clientèle accessible. À la fin de l'année, 100 % des organisations du secteur public avaient soumis leur rapport de conformité.

En 2010-2011, le ministère a continué d'informer les entreprises privées et les organismes sans but lucratif de ce qu'ils devaient faire pour répondre aux exigences de la norme sur les services à la clientèle d'ici janvier 2012. Il a :

- mené des interventions et donné de la formation sur le terrain grâce à sa participation à plus de 95 conférences, événements et séances;
- tenu quatre séances d'information régionales pour les entreprises;
- organisé un forum d'information pour 150 organismes sans but lucratif;
- fourni des outils et des renseignements en ligne à ontario.ca/ondonneaccs;
- entrepris de joindre par publipostage et par courriel plus de 315 000 entreprises;
- mis en ligne sa nouvelle chaîne [YouTube](https://www.youtube.com/) pour promouvoir l'accessibilité à un plus vaste auditoire;
- grâce à son programme InterActions pour le changement, formé un partenariat avec onze organismes clés dans le but de faire connaître la norme à des centaines d'entreprises et d'organismes sans but lucratif de l'Ontario.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement a augmenté une fois de plus en 2010 les [services et soutiens](#) pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Un investissement supplémentaire de 36,3 millions de dollars a contribué à fournir un soutien au logement aux personnes qui ont besoin de soins urgents, et à leur offrir l'aide dont ils ont besoin pour continuer à vivre dans leur domicile et à participer à leur communauté.

Venir en aide aux personnes vulnérables

Soutien du revenu et soutien de l'emploi

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a continué de bonifier les programmes d'aide sociale tout en gérant le nombre grandissant de bénéficiaires et l'augmentation des coûts de ces programmes, en grande partie attribuables à l'incertitude économique mondiale.

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario ont continué d'aider les gens à trouver un emploi ou à améliorer leur vie :

- En 2010, 21 % des participants au programme Ontario au travail se sont trouvé un emploi et ont quitté l'aide sociale;
- Environ 55 % des bénéficiaires du programme Ontario au travail s'étaient inscrits en cours d'année. Les autres ont vu leur revenu augmenter d'environ 35 % depuis 2003.
- Depuis février 2011, 11 351 familles bénéficiaires d'aide sociale se sont ajoutées à la liste des familles recevant un revenu d'emploi par rapport à octobre 2003.

Pour venir en aide à plus de 800 000 personnes qui comptent sur les programmes d'aide sociale de l'Ontario, le gouvernement a une fois de plus légèrement augmenté son taux à l'automne 2010 et a effectué de nombreux changements aux programmes d'aide sociale de l'Ontario en réponse aux recommandations du [Conseil consultatif d'examen de l'aide sociale](#).

Ces changements sont les suivants :

- étendre la portée de l'exemption relative aux paiements de faible montant et aux biens en nature;
- réduire les périodes de suspension en cas d'inobservation des exigences de participation;
- clarifier les règles relatives à l'aliénation des actifs à des fins d'admissibilité (par exemple dans le cas d'une personne remboursant une dette au gouvernement);
- modifier la méthode de calcul de l'allocation de logement dans le cas des personnes qui partagent leurs frais de logement.

Ces améliorations permettent aux bénéficiaires de l'aide sociale d'être traités de façon plus juste et aident leurs proches à les soutenir davantage.

Obligations alimentaires familiales

Malgré le contexte économique, le [Bureau des obligations familiales](#) a maintenu les taux de conformité pour les personnes ayant droit à une pension alimentaire à l'égard d'un enfant ou en raison d'un contrat familial aux mêmes niveaux qu'avant la récession. Les deux tiers des cas ont rempli une grande partie de leurs obligations en 2010 2011. Le Bureau a recueilli 653 millions de dollars en paiements d'obligations alimentaires, aidant des dizaines de milliers de familles ontariennes à recevoir l'argent qui leur est dû. Le Bureau a également perçu 42,2 millions de dollars pour rembourser les dépenses de la province et des municipalités, qui ont soutenu les personnes n'ayant pas reçu leur pension alimentaire de leur ex-conjoint et qui devaient par conséquent compter sur l'aide sociale.

Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère finance 2 017 places dans 97 refuges d'urgence pour des femmes victimes de violence familiale, venant ainsi en aide à environ 13 000 femmes et presque 9 000 enfants chaque année.

En 2010-2011, le ministère a affecté plus de 141 millions de dollars à des programmes qui viennent en aide aux victimes de violence familiale et qui préviennent les actes de violence. Ces fonds englobent des mesures de soutien pour :

- 51 comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale, qui rassemblent des partenaires du milieu de la justice, des services sociaux, de la santé et d'autres partenaires communautaires pour venir en aide aux victimes de violence familiale;
- 182 organismes de counseling, qui sont venus en aide à environ 55 700 femmes et 7 000 enfants;
- 8 300 femmes et enfants nécessitant l'assistance du Programme d'aide aux enfants témoins, pour les enfants victimes ou témoins de violence familiale;
- 20 700 femmes ayant besoin de notre Programme d'appui transitoire et de soutien au logement, qui vient en aide aux victimes de violence familiale cherchant à mener une vie sans violence;
- le financement de lignes de crise provinciales multilingues, qui ont reçu environ 57 400 appels de femmes victimes de violence à la maison.

Le ministère a également financé :

- un nouveau refuge pour femmes francophones. La Villa Renouvèlement, à Timmins, a commencé à venir en aide aux femmes et aux enfants en avril 2010;
- la création de la Maison d'Hébergement, à Toronto, dont la construction a commencé en 2010;
- un nouveau refuge à Timmins pour répondre aux besoins de la communauté locale.

Améliorer les services

En novembre 2010, le gouvernement a annoncé que l'honorable Frances Lankin et le Dr Munir Sheikh mèneraient le premier examen majeur du programme d'aide sociale de l'Ontario des 20 dernières années. La commission a commencé son travail en janvier 2011.

En 2010-2011, le ministère a mis en branle d'importants changements pour améliorer le service au Bureau des obligations familiales. Une mise au point majeure du système téléphonique contribuera aux changements futurs visant à améliorer le service et à bonifier les résultats du Bureau.

Le ministère a aussi collaboré avec ses partenaires autochtones pour renforcer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones. La responsabilité des centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones est passée aux mains du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour que le service aux Autochtones soit mieux intégré aux autres services de soins de santé locaux. D'autres services financés par la Stratégie feront partie d'une stratégie renouvelée donnant aux communautés autochtones locales un droit de parole plus direct quant à leurs services locaux.

En outre, le ministère a travaillé avec ses partenaires autochtones pour mettre en place une ligne d'assistance pour les femmes victimes de violence dans les régions nordiques et éloignées. Cette ligne d'assistance sera en fonction en 2012-2013 et palliera les lacunes de services offerts aux femmes autochtones et à leur famille.

En 2010, le ministère a continué son travail avec les personnes sourdes et aveugles de l'Ontario et avec les organismes communautaires pour améliorer l'obligation de rendre compte, le développement durable et l'équité dans les services à ces personnes. Pendant cette période, le ministère a offert des services d'intervention à plus de 300 personnes sourdes et aveugles.

Le ministère a également fait d'importants progrès dans son plan de modernisation des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario :

- préparer le terrain pour les nouveaux points de contact régionaux – Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle – qui seront la porte d'entrée des adultes atteints de déficience intellectuelle et de leur famille vers des services répondant plus efficacement à leurs besoins;
- proclamer des parties clés de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* et ses règlements, y compris un règlement du ministère établissant des mesures cohérentes d'assurance de la qualité pour les organismes et les nouveaux bureaux des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- travailler avec les organismes communautaires pour servir 1 215 personnes de plus en repérant les occasions d'économie dans leur organisation.

Le ministère a également apporté de nombreux changements à l'Allocation pour régime spécial, qui ont pris effet en avril 2011. Ces changements rendent le programme plus transparent et sont conformes à la décision du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

En 2010-2011, le ministère a changé le fonctionnement des bureaux liés au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. La nouvelle approche assigne aux clients un seul agent responsable pour tous leurs besoins en matière de services, ce qui entraîne moins de répétitions et une meilleure compréhension des besoins spécifiques à chaque bénéficiaire du Programme.

Dépenses ministérielles provisoires 2010-2011

	Dépenses ministérielles provisoires 2010 2011* (M \$)
Fonctionnement	9 125
Immobilisations	41
Consolidation – Secteur parapublic	(18)
Effectif (au 31 mars 2011)	3 835 équivalents temps plein

* Les dépenses pour 2010-2011 ont été redressées afin de tenir compte des transferts à d'autres ministères conformément aux approbations mentionnées dans le Budget des dépenses 2011-2012.